

N° 1

septembre 2021

le magazine du relais coccinelles

LE PAPOTIER

Page 1

Informations sur le relais

Contacts utiles

Les permanences

Vos animatrices relais

Page 2

Les temps d'animations collectifs

Page 3

Un nouvel avantage

Ordonnance et convention collective

Les formations

L'espace partage



Informations sur le relais

Le Relais Coccynelles est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes de garde.

Le relais délivre une information générale en matière de droit du travail aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s et oriente vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Il sensibilise les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent.

Il contribue à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s en favorisant leur départ en formation et organise des Temps Collectifs, des réunions à thèmes, des conférences et des manifestations festives en suscitant l'implication des assistant(e)s maternel(le)s et des parents.



Les permanences Relais Coccynelles

Le Relais Coccynelles sera fermé du 27 décembre 2021 au 2 janvier 2022.

Le relais vous accueille sur rendez-vous selon les horaires suivants :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-18h30

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-10h30

Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

☎ 03.86.96.33.10

✉ relaiscoccynelles@ccyn.fr

 www.cc-yonne-nord.fr

 Communauté de Communes Yonne Nord

Contacts utiles

Convention Collective Nationale des Assistantes Maternelles
du particulier-employeur : www.legifrance.gouv.fr

Protection Maternelle et Infantile de Sens : 03.86.83.67.00

DIRECCTE (Direction Régionale du Travail) : 0 806.000.126

PAJEMPLOI : 0 806.807.253

CAF : 32 30

monenfant.fr



Vos animatrices et référentes relais

• Marie-Jeanne FERNANDES - Directrice et animatrice

Tél : 03.86.96.33.10

• Elodie CONCEPCION-FERRE - Animatrice

Tél : 03.86.96.60.87

En tant qu'animatrices de relais, nous proposons un accueil bienveillant aux parents-employeurs, aux assistantes maternelles, mais également aux enfants.

Nous vous accompagnons dans vos relations parents/assistante maternelle.

Nous proposons un accompagnement personnalisé, en matière d'informations générales sur le droit du travail, afin de permettre à chacun de connaître ses devoirs et obligations.

Nous organisons, à destination des assistantes maternelles, des temps d'animation (avec les enfants), des soirées thématiques et des travaux portant sur des projets en commun avec nous, animatrices Relais.

Nous favorisons le départ en formation des assistantes maternelles.

Nous sommes à votre écoute par téléphone, par mail ou en rendez-vous. **N'hésitez pas à nous contacter.**



Les temps d'animation collectifs

Planning du relais

Nous proposons aux assistant(e)s maternel(le)s de venir partager un moment de convivialité avec les enfants lors de nos temps collectifs mensuels à partir de 9h30.

Au programme : moments de rencontres entre professionnelles, activités manuelles, motricité, jeux symboliques et comptines.

Thorigny-sur-Oreuse - Salle des fêtes :

- 06.09.2021 • 04.10.2021 • 08.11.2021 • 06.12.2021
- 03.01.2022 • 07.02.2022 • 07.03.2022 • 04.04.2022
- 02.05.2022 • 13.06.2022

Sergines - Salle du club :

- 14.09.2021 • 12.10.2021 • 16.11.2021 • 07.12.2021
- 04.01.2022 • 01.02.2022 • 08.03.2022 • 05.04.2022
- 10.05.2022 • 14.06.2022

Chaumont - Foyer communal :

- 30.09.2021 • 21.10.2021 • 25.11.2021 • 16.12.2021
- 27.01.2022 • 10.02.2022 • 24.03.2022 • 14.04.2022
- 19.05.2022 • 23.06.2022

Villeneuve-la-Guyard - Salle polyvalente :

- 09.09.2021 • 07.10.2021 • 18.11.2021 • 02.12.2021
- 13.01.2022 • 03.02.2022 • 03.03.2022 • 07.04.2022
- 12.05.2022 • 09.06.2022

Villemanoche - Salle polyvalente :

- 21.09.2021 • 19.10.2021 • 23.11.2021 • 14.12.2021
- 18.01.2022 • 08.02.2022 • 22.03.2022 • 12.04.2022
- 17.05.2022 • 21.06.2022

Il est nécessaire d'avoir l'autorisation écrite de votre employeur pour vous rendre sur les temps proposés. Elle est à retirer au relais.

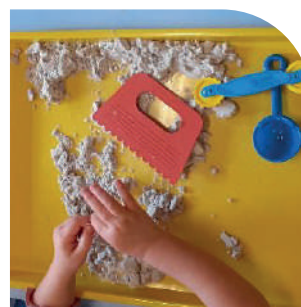
Création collective



Lors des temps collectifs proposés sur l'année scolaire 2020/2021, les assistantes maternelles ont participé à la création d'un jeu de carte de motricité, le Motri'Ouistiti.

Celui-ci a été proposé lors de l'animation de motricité du relais. À la suite de ce temps collectif, chaque participante a pu bénéficier d'un jeu de cartes afin de pouvoir le proposer à leur domicile.

Les moments de partage



Retrouvez toutes les actualités du Relais Coccynelles sur le site www.cc-yonne-nord.fr

Un nouvel avantage depuis le 1er janvier 2021

Depuis le 1er janvier 2021, les assistant(e)s maternel(le)s bénéficient d'un nouvel avantage équivalent à un comité d'entreprise :

« L'Association Paritaire Nationale Interbranche (APNI) lance sa plateforme www.asc-loisirs-emploidomicile.fr pour faire bénéficier aux 1,4 millions de salariés et assistants maternels du particulier employeur des offres exclusives de vacances, de sorties culturelles, d'activités sportives et de loisirs à des tarifs avantageux. »

N'hésitez pas à vous inscrire pour en bénéficier.

Ordonnance et convention collective

Parue au Journal officiel, l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a entamé la réforme attendue des modes d'accueil du jeune enfant.

Les RAM sont rebaptisés « Relais petite enfance » et « deviennent des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile », tout en conservant et renforçant leurs missions d'accompagnement professionnel des assistant(e)s maternel(le)s et de professionnalisation.

Et qu'en est-il de la nouvelle convention collective ?

La nouvelle convention collective des salariés du particulier employeur (qui concerne toutes les gardes d'enfant à domicile) sera applicable obligatoirement au 1er janvier 2022, sous réserve d'une publication au Journal Officiel par le Ministère du Travail.

Les formations 2021

La formation continue des assistantes maternelles est un droit et un devoir, elle contribue à la professionnalisation. Pour faciliter le départ en formation, chaque assistante maternelle doit avoir un parent-facilitateur parmi ses employeurs. La seule obligation pour le parent-facilitateur est de remplir un dossier de formation avec l'assistante maternelle.

Les formations se déroulent le samedi afin de ne pas perturber l'accueil des enfants (un grand nombre d'assistantes maternelles n'accueillent pas ce jour) :

Accompagner et prévenir les relations difficiles avec l'enfant ou sa famille

Accompagner au quotidien un enfant porteur de handicap

Prévention et gestion des troubles alimentaires de l'enfant

Parler avec un mot et un signe

Construction de son projet d'accueil

Éveil des enfants, le jeu sous toutes ses formes

L'espace partage des assistant(e)s maternel(le)s

Dans le cadre de votre profession, cet encadré vous appartient.

Partagez vos recettes de cuisine, vos astuces, livres à découvrir, idées de sorties et d'activités... Aucun enfant ne devra apparaître sur les photos que ce soit de dos, de face ou flouté. Vos suggestions sont à envoyer au relais :

relaisccocynelles@ccyn.fr

52 faubourg de Villeperrot, 89140 Pont-sur-Yonne

La parution sera faite après validation.